



St CLAIR DE LA TOUR

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE

de

SAINT CLAIR DE LA TOUR

38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75

e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 18 (arrivée G. Noblia à 20h07 point 3)
Votants : 20

L'an deux mil vingt et un, le 28 du mois d'Avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick
BLANDIN, Maire,

PRESENTS : Mmes et MM. Patrick BLANDIN, Jacqueline GUICHARD, Michel BELANTAN,
Maude SCHWARZ, Emmanuel EGLAINE, Kathia VENDONIS, Chrystelle GERLAND, Cécile
BOUSQUET, Rémi SAUVESTRE, Caroline COTTE, Alexandre VERRECCHIA, Audrey
COLLOT, Pascale GAUD, Pascal GUERIN, Gabrielle NOBLIA, Jean-François DELDICQUE,
Vincent LE SOURD, Maëla FREMY.

ABSENTS / EXCUSES : Cédric MOREL, Sylvaine CRAUSAZ, Grégory LACH

POUVOIRS : Jean-Yves BEC donne pouvoir à Patrick BLANDIN
Perrine CRETEL donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE

SECRETARE DE SEANCE : Pascale GAUD

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 mars 2021 - Délibération N° 2021-04-01

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de voter pour l'approbation du
compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2021.

Après en avoir délibéré par 17 POUR et 2 Abstentions le Conseil Municipal vote le compte-
rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2021 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et
diffusé.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 avril 2021 - Délibération N° 2021-04-02

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de voter pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 avril 2021.

Après en avoir délibéré par 17 POUR et 2 Abstentions le Conseil Municipal vote le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 avril tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

3. Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations

- Convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : Monsieur le Maire indique avoir signé une convention avec la LPO pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbe. Ce projet est financé par l'Europe dans le cadre vert et bleu de la Bourbe. Aucune participation n'est demandée à la commune.

- Un contrat d'affectation d'une personne en Travaux d'Intérêt Général (TIG) : Monsieur le Maire indique que la commune a reçu une personne devant effectuer 70h de travaux d'Intérêt Général (TIG). Le travail d'intérêt général (TIG) est une sanction infligée par la justice à une personne qui a commis une infraction.

La durée du travail est fixée par le juge.

4. Délibération sur validation du règlement Intérieur du Personnel – Délibération N°2021-04-03

Un nouveau règlement intérieur concernant le personnel communal a été approuvé par les instances paritaires du Centre de Gestion de l'Isère le 09.03.2021.

Le règlement a été transmis aux conseillers municipaux avec la note de synthèse. Monsieur le Maire informe que les modifications essentielles portent sur :

- ✓ Mise en conformité de la durée de travail : temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur. Cette durée annuelle de travail effectif est de 1 607 heures. Des réunions avec les employés ont eu lieu afin de les informer et de pouvoir établir leur planning horaire.

- ✓ La nomination de deux référents harcèlements

- ✓ Annulation de la journée du maire

- ✓ Egalité Homme/Femme : les postes au recrutement seront ouvert aussi bien aux hommes s'aux femmes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal valide le nouveau règlement intérieur du Personnel de la Commune.

5. Délibération pour donner l'autorisation au Maire de déposer une demande de DP – Déclaration Préalable de Travaux pour l'aménagement des Bâtiments Public suivants : La Poste – La Cure – La Salle des Fêtes – Délibération N°2021-04-04

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour déposer une demande de Déclaration Préalable de Travaux des bâtiments suivants publics suivants : La Poste – La Cure – La Salle des Fêtes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal valide le dépôt de cette demande de Déclaration Préalable de Travaux des bâtiments suivants publics suivants : La Poste – La Cure – La Salle des Fêtes.

6. Délibération autorisant la mise en place d'un chantier jeunes avec l'association CONCORDIA – Délibération N°2021-04-05

Un contact a été pris avec l'Association Concordia qui organise des chantiers de restaurations avec des groupes de jeunes de 15 à 17 ans.

La finalité est de monter avec cette association un projet de chantier International de bénévoles ayant pour objectif de restaurer le soubassement des murs de l'église.

Le chantier sera l'occasion de mener des rencontres internationales dans une démarche éducative populaire et de partage avec les habitants de la commune.

Certains jeunes de la commune pourront s'ils le souhaitent se joindre au chantier.

Les participants seront hébergés sous tentes non mixtes sur l'ancien terrain de football municipal. Ils disposeront d'une cuisine et d'une salle pour prendre les repas dans La Cure. La salle polyvalente municipale sera mise également à leur disposition pour des activités de loisirs en intérieur, le repli en cas d'intempérie et l'accès aux douches et aux sanitaires.

Le groupe sera encadré en permanence par deux animateurs, un animateur pour gérer la vie de groupe et un autre pour la partie technique.

Le chantier doit se dérouler du **7 au 28 juillet 2021**.

Le coût global du projet est estimé à **11 345.00 €** avec l'achat des matériaux incluant la participation de la commune auprès de l'association CONCORDIA de **6 020.00 €** (intégrant la prise en charge de la participation des jeunes locaux).

La commune se chargera par ailleurs du transport des matériaux utiles à la réalisation du chantier.

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association Concordia qui détermine les conditions de mise en œuvre de ce chantier international et de valider la proposition financière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la mise en place d'un chantier jeunes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association Concordia qui détermine les conditions de mise en œuvre de ce chantier international et de valider la proposition financière.

7. Tenue des bureaux de vote pour les prochaines élections.

Monsieur le Maire rappelle que les prochaines élections régionales et départementales ont été déplacées les 20 et 27 juin 2021 et demande aux conseillers municipaux présents de s'inscrire comme assesseur.

Il précise qu'une formation se déroulera en Mairie le 12 juin 2021 à 9h permettant de rappeler les consignes et le rôle de chacun pour un bon déroulement des élections.

Il est rappelé également que les membres de la commission chargée de la révision des listes électorales pour l'année 2021 se réuniront le 29 mai 2021 à 10heures en mairie.

8. Questions Orales

- Monsieur le Maire informe que la commune a reçu une requête en référé du Tribunal de Grenoble de la part de la société SAS 2B propriétaire de la station de lavage sur la commune pour délivrance d'un permis de construire sans précision des niveaux d'urgence à respecter. Un contact va être pris avec notre assureur pour connaître la procédure à suivre.
- Jacqueline GUICHARD effectue un rappel des décisions prises lors des conseils d'administrations du CCAS :
 - Rencontre avec les communes voisines. Le but de cette réunion a été de présenter les actions de chaque commune afin de permettre la recherche d'une plus grande efficacité et d'une rationalisation des moyens si possible. Jacqueline GUICHARD explique que cela a permis de faire ressortir des idées et d'échanger sur les moyens de mise en place des actions proposées.
 - Création d'une « bourse au permis de conduire ». Cette opération s'inscrit dans le cadre des actions en faveur des St Clairois et St Clairoises âgés(ées) de 16 à 30 ans.
La Commune fournira une aide financière de 500 € (cinq cents euro) à l'obtention du permis de conduire pour deux jeunes résidents sur la Commune. La bourse ne s'appliquera qu'aux heures de conduite réalisées dans les auto-écoles avec laquelle le CCAS a signé une convention.
 - Mise en place d'un règlement de l'aide sociale facultative regroupant l'ensemble des prestations directes, en espèces et en nature, qui peuvent être accordées au Saint-Clairois en difficultés, inscrits dans une démarche d'insertion sociale ou professionnelle.
 - Possibilité d'un nouveau prestataire de Téléalarme possible BLUE LINEA. Actuellement le service téléalarme est assuré par le CCAS Bourgoin.

Actuellement la personne passe par la mairie qui donne le n° du CCAS suivi d'une prise de RDV pour le futur abonné. Puis le CCAS de Bourgoin-Jallieu prévient l' élu qui assiste à l'installation du boîtier téléalarme.

Installation : 20 euros et un mois gratuit - Prix : RTC : 33 euros/mois – GPRS : 36 euros/mois. La facturation passe par la Mairie de St Clair de la Tour et une participation de 5 euros/mois est donnée par le CCAS de St Clair de la Tour.

Avec ce nouveau prestataire BLUE LINEA : l'abonnement se fait directement en ligne ou par internet par le demandeur – l'Installation est de 49 euros et deux mois gratuits et le prix : RTC : 19 euros par mois.
Une décision sera prise au prochain CCAS.

- Adhésion à L'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) qui est une association régie par la loi de 1901 qui fédère les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale depuis 1926. Elle compte 4000 CCAS/CIAS adhérents. Elle apporte une réflexion, une démarche prospective et stratégique, mais aussi un outil technique et pratique d'envergure aux acteurs de terrain.
 - Mise en place du Forum des Séniors Il s'adresse à tout public (seniors, personnes âgées, professionnels, aidants familiaux.) à la recherche d'informations sur les aides financières, humaines et matérielles mobilisables en situation de perte d'autonomie. Nous espérons accueillir de nombreux acteurs médico-sociaux et institutionnels du territoire seront présents sur stands pour répondre aux questions (téléassurances, services d'aides à domicile, mutuelles, gendarmerie, services de soins infirmiers, ...) ou donner des conseils pour « bien vieillir » (diététiciennes, professeur d'activités physiques adaptées).
 - Obligation réglementaire : Faire une analyse des besoins sociaux est une démarche stratégique. Elle permet de concevoir un projet social de territoire fondé sur une connaissance objective des besoins de sa population. Pour le CCAS qui pilote sa réalisation, l'enjeu est méthodologique et partenarial.
 - Une convention de partenariat pour le droit à l'électricité pour tous a été signée avec EDF. L'objectif est d'apporter une assistance aux personnes démunies ou en difficulté pour que la facture énergétique ne soit pas un facteur aggravant dans une situation de fragilité sociale.
 - Lancement d'une mise en concurrence pour un nouveau prestataire pour le Portage des Repas. La société SODEXO – Auberge à Liens a été retenue avec une clause d'utilisation de vaisselle réutilisable et non plastique. Actuellement la société travaille sur la capacité de stockage de certains de nos bénéficiaires.
- Monsieur le Maire informe également que des réunions de travail sont organisées sur la mutualisation entre communes. Les communes participantes sont St Didier de la Tour – Faverges de la Tour – La Chapelle de la Tour – St Jean de Soudain – La Bâtie - Montgascon et Rochetoirin.

La mutualisation des services est apparue comme une nécessité dans un contexte de maîtrise de la dépense publique locale.

Les formes de mutualisation peuvent être les groupements de commandes, le partage de matériels ou bien encore les ententes.

Un travail est aussi en cours sur une proposition de coût horaire pour une mise à disposition d'agents territoriaux.

Lors de ces réunions le jumelage a été abordé un travail est lancé sur ce sujet. Le jumelage est un sujet qui repose sur un double engagement : celui de la collectivité et celui des habitants. Ces deux conditions sont indispensables pour que le jumelage

atteigne ses buts. Jacqueline GUICHARD travaille sur ce dossier et informe avoir déjà reçu le Président de la Vallée de l'Hien qui a créé depuis 2001 un Comité de Jumelage pour recueillir des informations.

Fin de séance à 21h15